

La Charte du Savoir-Etre

Le **SAVOIR-ETRE** définit les compétences relationnelles nécessaires à chaque salarié :

- * savoir établir **une relation positive-constructive** avec les personnes âgées et les familles,
- * savoir **respecter la personne âgée dans sa singularité** (respecter des valeurs ou des habitudes qui ne sont pas nécessairement les nôtres),
- * être capable de **s'adapter à la diversité** des personnes âgées et des familles,
- * savoir se tenir **à l'écoute** des personnes âgées et des familles, (avoir une capacité d'empathie, c'est à dire se mettre à la place de l'autre pour adapter sa réponse),
- * savoir formaliser l'information pour la transmettre à l'équipe,
- * savoir valoriser **l'échange et la réciprocité** (encourager à faire, s'adresser aux personnes âgées, les associer à la vie de la résidence... tout en étant capable de s'effacer dans certaines situations, de se tenir en retrait pour les valoriser),
- * savoir favoriser la **communication non verbale**,
- * savoir **sécuriser les personnes âgées et les familles** sans se référer aux seules normes de sécurité, savoir apaiser les personnes âgées et leur famille, dédramatiser une situation, apporter un réconfort moral et une véritable consolidation parfois de la relation avec la personne âgée,
- * savoir transmettre **l'essentiel de l'information** à la direction.

Ces compétences relationnelles se conjuguent avec un ensemble de règles et de devoirs qui définit notre **déontologie** :

- * l'engagement dans le projet de la résidence,
- * l'adhésion aux objectifs définis et formalisés par la direction,
- * les responsabilités de chacun dans l'équipe par rapport à son poste et l'engagement dans l'animation collective,
- * la capacité à partager un problème avec une équipe,
- * **le devoir de réserve** (le respect de la confidentialité des informations reçues vis à vis de notre environnement)
- * **le savoir-être professionnel** (ce qu'on peut dire et ne pas dire, à la personne âgée, à la famille, aux collègues... ce qu'on peut faire et ne pas faire...),
- * le respect des obligations mutuelles entre collègues (ne pas critiquer un intervenant en public, par exemple),
- * la capacité à poser des limites à son intervention en fonction de son rôle et de ses responsabilités professionnelles, à ne pas prendre la place de l'autre,
- * la capacité à distinguer ce qui relève de sa **responsabilité professionnelle** et ce qui relève de sa **responsabilité personnelle**.

**J'adhère à cette démarche et à l'application de la
" Charte du Savoir Etre "**